



## L'INTER SYNDICALE PN AF

### **NEGOS : LE COMPTE N'Y EST PAS**

La réunion « Point d'étape » du 14 décembre 2007 n'a pas permis de faire suffisamment d'avancées pour l'ensemble des PNC.

Certes le scénario de rémunération proposé par l'intersyndicale est désormais retenu. Pourtant, on peut s'interroger lorsque, côté direction, certains véhiculent encore des idées du genre « pour gagner plus il faudra travailler plus » alors que le **projet de l'intersyndicale** s'appuie, lui, sur le concept « **à travail égal vous gagnerez plus** ».

**En effet, nous avons revendiqué et maintenant obtenu que les activités non prises en compte par le passé soient demain réellement payées : immos sol, réserves non déclenchées, visa US, véritable prise en compte et valorisation des heures de nuit, TSV....**

En outre, la Direction a pris en compte nos demandes en ce qui concerne la revalorisation de la fonction maîtrise avec des augmentations importantes des primes CCP et l'augmentation de la prime CC moyen-courrier et pour la première fois la création d'une prime CC long-courrier.

A ce stade de la négociation des difficultés subsistent cependant :

**En matière de rémunération le compte n'y est pas** et les valeurs des primes de vol entrant dans le salaire ne sont clairement pas au niveau attendu.

Nous l'avons d'ailleurs fait savoir sans détour au Président et à la Direction Générale dans la soirée de négociation du 14/12/07.

La négociation est loin d'être terminée sur le sujet et l'Intersyndicale pèsera de tout son poids pour faire entendre sa voix.

**Point positif** : dans le cadre de la négociation nous avons obtenu la garantie que contrairement à ce qu'on a pu lire ici ou là dans la prose syndicale de nos amis, les PNC en maladie ne perdront pas de salaire à l'identique du principe établi dans le système actuel forfaitaire ainsi que dans les cas où le PNC a une activité réduite ou nulle.

**Donc aucune perte de rémunération quelque soit le cas de figure !**

En ce qui concerne la variabilité des salaires, nous l'avons, par un principe mécanique, réduite. D'une manière générale les PNC ne sont pas dupes et savent pertinemment qu'aujourd'hui, au-delà du traitement mensuel, intervient en bas à droite de la fiche de paie beaucoup de variabilité liée surtout aux indemnités en fonction du type de vol réalisé et suivant le CDL auquel on appartient. Les PNC COI, AMO, Commercial France en savent quelque chose... sans parler des vols qui permettent de défiscaliser.

**Mais là, bizarrement, personne ne veut ouvrir la boîte de Pandore !**

Où se situe vraiment l'égalité entre PNC dans le système de forfait actuel ?

Le scénario de rémunération de l'intersyndicale ne prévoit réellement de variabilité tangible que lorsque le PNC uniquement **à sa main et sur volontariat** décidera de voler davantage pour des raisons qui lui importent.

**Au delà des positions des uns et des autres : où se situe l'absurdité de ce principe ?....**

**Si nous avons déjà acté que des PNC aujourd'hui volent moins par choix personnel ou nécessité (Temps Alterné) comment peut on s'opposer demain à ce que certains d'entre nous optent pour voler plus par choix ou nécessité.**

Notre analyse sur la suite des événements : le centre de gravité de la négociation a définitivement basculé vers l'intersyndicale et là, où, hier personne n'aurait misé un kopeck sur l'Unité que nous mettons en œuvre au service des PNC, nous restons plus que jamais **unis et solidaires** poursuivant notre action vers un but commun : **l'amélioration des conditions de travail et de rémunération.**

La négociation n'est pas terminée et nous comptons mettre à profit les jours à venir pour faire évoluer à la hausse le dossier rémunération et les règles d'utilisation.

Dans le cas contraire et avec une butée que nous avons fixée au 16/01/08, nous prendrons nos responsabilités...